

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 août 2011

CP 11/08-14

L'an deux mil onze, le 26 août à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Monclar-de-Quercy sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

**APPUI TECHNIQUE A LA GESTION DE LA SUBVENTION
GLOBALE F.S.E**

Le Département du Tarn et Garonne s'est positionné en qualité d'organisme intermédiaire et gère, au titre du Programme Départemental d'Insertion, **1 866 495 €** prélevés sur l'enveloppe régionale ainsi répartis :

- subvention globale 2007-2009 : 933 247,50 €
- subvention globale 2010-2012 : 933 247,50 €.

Sur la période 2007-2009, nous avons géré la première tranche de l'enveloppe de subvention globale avec la mise en place d'opérations co-financées par le F.S.E et, afin d'assurer une continuité, nous avons sollicité la poursuite de ce même dispositif sur la période 2010-2012.

Le Comité Régional de Programmation qui s'est tenu le 15 décembre 2010 a **décidé de retenir la demande de subvention globale 2010-2012 du Conseil Général de Tarn et Garonne**, pour un montant de :

- Mesure 3.1.3 : cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations – accompagnement des politiques d'insertion des départements : 900 210 € de F.S.E,
 - Mesure 5.1.1 : assistance technique : 33 037,50 € de F.S.E
- soit un montant global de F.S.E prévisionnel de **933 247,50 € sur la période 2010-2012** (311 082,50 € par an).

Les principales missions nous incombant sont les suivantes :

- l'instruction : opportunité, éligibilité communautaire,
- la décision, la notification, le conventionnement et la saisie dans le logiciel PRESAGE,
- le suivi, la réalisation, l'évaluation et le contrôle (contrôle de service fait, contrôle qualité gestion, visites sur place...),
- le montage des projets, l'animation et l'information,
- le suivi de la programmation en relation avec les autorités de gestion, de certification et d'audit,
- l'élaboration des divers rapports : rapport annuel d'exécution (R.A.E), rapport annuel sur les contrôles (R.A.C)...
- les réponses aux divers contrôles (contrôles qualité certification, audits divers...),

Le Conseil Général de Tarn et Garonne a souhaité, depuis 2006, confier à un prestataire une mission d'appui technique à sa gestion de subvention globale F.S.E. Le marché en cours, passé en application du Code des Marchés Publics avec le Cabinet CEIDAG projets, arrivera à expiration en fin d'année.

C'est la raison pour laquelle je vous propose, conformément aux nouvelles directives des autorités chargées de la gestion des fonds européens, de donner votre accord de principe au lancement d'une nouvelle procédure de marché d'appui technique qui bénéficiera d'un co-financement des Fonds Sociaux Européens (F.S.E).

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, concernant la subvention globale 2010-2012 au titre du programme départemental d'insertion, le lancement d'une nouvelle procédure de marché d'appui technique qui bénéficiera d'un co-financement des Fonds Sociaux Européens (F.S.E.) ;
- Précise que le Comité Régional de Programmation réuni le 15 décembre 2010 a décidé de retenir la demande de subvention globale 2010-2012 du Conseil Général soit un montant global de F.S.E prévisionnel de 933 247,50 € (311 082,50 € par an) ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,